

Informations de base	
<b>2011/2156(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel 2010 de la BCE <b>Subject</b> 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires		TREMOSA I BALCELLS Ramon (ALDE)	10/05/2011
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Affaires économiques et financières		REHN Olli	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2011	Vote en commission		Résumé
17/10/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0361/2011	
01/12/2011	Décision du Parlement	T7-0530/2011	Résumé
01/12/2011	Résultat du vote au parlement		
01/12/2011	Débat en plénière	CRE link	
01/12/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2011/2156(INI)
<b>Type de procédure</b>	INI - Procédure d'initiative
<b>Sous-type de procédure</b>	Rapport annuel
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 148-p1
<b>Autre base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 165
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	ECON/7/06335

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE469.838	13/07/2011	
Amendements déposés en commission		PE472.106	08/09/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0361/2011	17/10/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0530/2011	01/12/2011	Résumé

## Rapport annuel 2010 de la BCE

2011/2156(INI) - 01/12/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 496 voix pour, 109 voix contre et 26 abstentions, une résolution sur le rapport annuel 2010 de la BCE.

Le Parlement rappelle que conformément au traité FUE, l'objectif principal de la BCE est de **maintenir la stabilité des prix** et que celle-ci contribue à la stabilité financière et à la présence de liquidités appropriées sur les marchés financiers. Les députés se félicitent du fait que les efforts déployés par la BCE pour maintenir l'inflation à un taux proche des 2% aient connu, jusqu'ici, une réussite remarquable (le taux d'inflation annuel moyen mesuré par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) était, en 2010, de 1,6% dans la zone euro). Ils se disent toutefois préoccupés de l'effet des **augmentations des taux d'intérêt** sur la croissance économique de la zone euro.

Le 4 juin 2009, la BCE a décidé de lancer un programme de **rachat d'obligations garanties sur les marchés primaire et secondaire** pour un montant de 60 milliards d'euros, qui devait avoir été achevé pour la fin juin 2010. Le rapport souligne que le rachat d'obligations sur les marchés secondaires se justifie par l'objectif visant à rétablir une politique monétaire efficace en cette période de dysfonctionnement exceptionnel de certains secteurs du marché; ces programmes de rachats d'obligations devraient être assortis de programmes de neutralisation des liquidités.

**L'euro en tant que monnaie internationale**: les députés croient dans la force de l'économie de la zone euro et dans l'importance de l'euro en tant que monnaie internationale. Ils s'inquiètent toutefois de la persistance de turbulences financières dans l'Union et de **déséquilibres macrofinanciers substantiels entre les économies de la zone euro** ainsi que des **pressions déflationnistes** constatées dans de nombreux États membres de la zone euro. Ils s'inquiètent également des évolutions monétaires mondiales et de la valeur extérieure de l'euro et appellent à **une coordination internationale beaucoup plus poussée** pour renforcer la stabilité du système monétaire mondial.

La Commission est invitée à :

- créer une **Fondation européenne de notation du crédit** et à évaluer les avantages et les inconvénients de la suspension temporaire de la notation de crédit pour les pays qui mettent en œuvre un programme d'ajustement de l'Union ou du FMI;
- entreprendre les démarches nécessaires pour mettre en place un **fonds monétaire européen** et faire en sorte ainsi qu'à l'avenir, la politique européenne en matière de crédit puisse se passer du FMI.

**Gestion de la crise** : la résolution salue **l'attitude déterminée et volontariste adoptée par la BCE** depuis le début de la crise en 2007, et plus récemment, pendant l'été 2011 lorsque certaines économies majeures de l'Union ont été mises en difficulté, face à l'indécision permanente des États membres. Les députés croient cependant que la politique monétaire doit se voir attribuer une part de responsabilité dans la création des bulles d'actifs.

Le Parlement déplore **l'absence d'un cadre adéquat de politique économique de l'Union pour gérer les crises** ainsi que les hésitations dont font montre dans la gestion de la crise la Commission et les États membres, en particulier ceux où des réformes s'imposent. Le Conseil et la Commission sont invités à soumettre rapidement **des mesures globales et radicales** pour préserver la stabilité de l'euro.

Les députés soulignent qu'en l'absence d'un cadre adéquat de gestion de la crise dans la zone euro, la BCE a été amenée à prendre des risques qui n'étaient pas couverts par sa mission. Ils reconnaissent la nécessité de **mesures non conventionnelles** dans le domaine de la politique monétaire et constatent **leur caractère temporaire**. Ils demandent toutefois que ces programmes soient progressivement abandonnés dès lors que la stabilité sur les marchés financiers sera atteinte, que la crise de la dette souveraine sera résolue et qu'un cadre communautaire sera établi pour répondre adéquatement à l'instabilité financière. Ils appellent à prendre des mesures pour mettre en place **une gouvernance économique plus intégrée**.

La BCE est invitée à mettre en place, au titre du programme pour les marchés de titres, un mécanisme de taux d'actualisation qui puisse être ajusté en cas de nouvel abaissement d'un titre donné par la plupart des agences de notation de crédit, pour garantir que la BCE ne finisse pas par détenir trop d'actifs risqués. Dans le contexte d'urgence actuel, le Parlement estime qu'il est pressant de définir et de rendre publiques **les conditions strictes supplémentaires dont les fournitures de liquidités de la BCE sont assorties**, y compris les conditions prudentielles allant au-delà des règles internes non divulguées et les décotes liées aux garanties acceptées pour ses opérations de refinancement.

**Gouvernance économique et financière** : le Parlement souligne l'attitude constante et rigoureuse adoptée par la BCE qui, depuis des années, cherche à renforcer la gouvernance économique dans l'intérêt de l'Union.

La résolution préconise, pour le système financier, **une politique macroprudentielle plus intégrée dans le contexte de la politique monétaire**, tenant compte des différences entre les pays de la zone euro et les autres pays de l'Union. Les députés demandent une augmentation significative des ressources mises à la disposition de la nouvelle architecture de surveillance financière. Ils soulignent par ailleurs la nécessité :

- de créer un **ministère européen des finances unique**, éventuellement à partir de la Commission, conformément à la proposition faite par Jean-Claude Trichet à Aix-la-Chapelle le 2 juin 2011; la question de la légitimité démocratique d'une telle proposition devra être étudiée ;
- d'un **Trésor européen unique** pour décharger la BCE de son rôle quasi budgétaire; ce Trésor européen pourrait être mis en place moyennant une modification du traité UE;

- de mettre en œuvre et d'appliquer rapidement les dispositions du **paquet relatif à la gouvernance économique**; à ce propos, les députés demandent une application résolue et équilibrée du pacte européen de stabilité et de croissance et la création d'un mécanisme automatique pour l'imposition de sanctions aux pays encourant des déficits budgétaires.

**Transparence et responsabilité** : la résolution recommande que la BCE accentue la transparence de ses travaux afin de renforcer sa légitimité et sa prévisibilité. Les députés réitèrent le souhait de voir le résumé des procès-verbaux des réunions du Conseil des gouverneurs rendu public. Ils se réjouissent de l'engagement pris par la BCE de rendre compte au Parlement et soulignent le rôle très constructif joué par les instances dirigeantes et le personnel de la BCE dans la procédure de codécision.

Enfin, la Commission est invitée à soumettre des propositions en vue d'une **représentation extérieure unique de la zone euro**, en particulier au sein du FMI.